CONCOURS DE MICRONOUVELLES
PRIX 93.6 – 2027

Organisé par Béton Production en partenariat avec l'Université de Tours et la ville de Tours

- Règlement -

Article 1 – Présentation du concours
Béton Production propose un concours destiné à récompenser des auteurs et autrices d'une micronouvelle rédigée en français et entièrement inédite.

Chaque micronouvelle devra respecter les trois contraintes suivantes :

- Son titre doit comporter 6 mots.
- Son texte doit comporter 93 mots (titre non compris).
- La micronouvelle doit s'inscrire dans le thème imposé : « On remet le son »

Article 2 – Conditions de participation

Les textes doivent être inédits et rédigés sans IA.

Les membres du comité d'organisation du prix et les membres du jury ne peuvent prétendre à concourir.

Article 3 – Catégories de participation
Chaque candidat ne pourra concourir que dans une des trois catégories suivantes, qu'il choisira sur sa fiche d'inscription :

- Junior (moins de 18 ans ou lycéen)
- Étudiant
- Adulte

Le jury décernera un prix par catégorie et, s'il le souhaite, un ou plusieurs prix spéciaux.

Article 4 – Récompenses
Les lauréats verront leur nouvelle éditée dans le fanzine du festival Aucard de Tours 2027 et recevront 2 pass de 5 jours pour le festival Aucard de Tours 2027, un bon cadeau chèque-lire de 20 euros, des goodies Béton et des places gratuites pour la saison culturelle de l'université de Tours.

Les nouvelles lauréates feront l'objet d'adaptations sonores diffusées sur Radio Béton.

Article 5 – Format de la micronouvelle
Il ne sera accepté qu'une seule micronouvelle par candidat. La micronouvelle devra être incluse dans le formulaire d'inscription en ligne.

Pour contrôler le nombre de mots, le candidat devra utiliser le site https://www.combiendemots.com/ avec les options « ignorer les apostrophes » et « ignorer les tirets ».

Par exemple, la phrase « si t'es pas d'accord, c'est pas grave » compte pour 7 mots.

Le site https://www.combiendemots.com/ avec les options choisies sera la seule et unique méthode de comptage reconnue par les organisateurs du concours.

Toute micronouvelle qui ne comportera pas exactement 6 mots pour le titre et 93 mots pour le texte sera refusée.

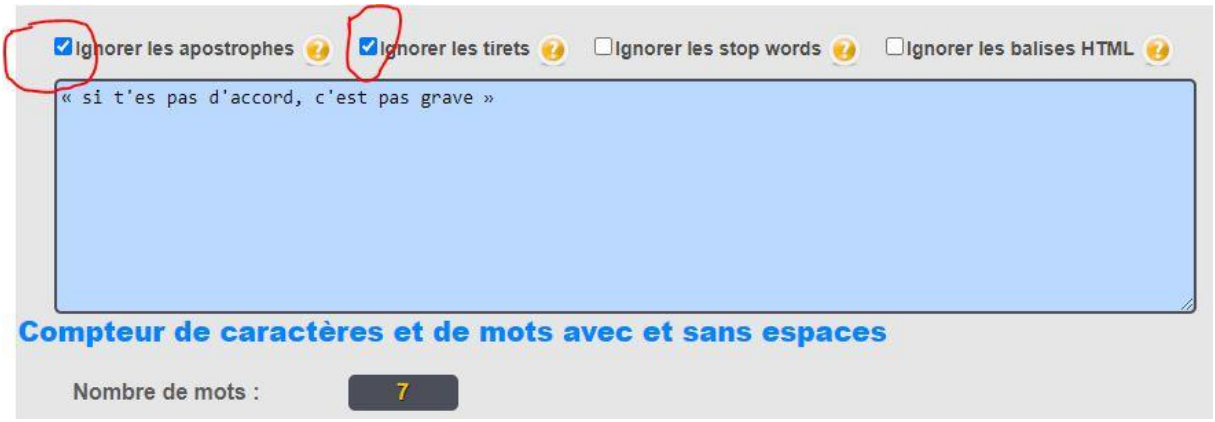

Article 6 – Appel à candidature

L'appel à candidature sera lancé le 14 décembre 2026. L'inscription se fait par formulaire électronique à télécharger sur le site de radio béton, onglet Prix 93.6.

Article 7 – Date limite

Le formulaire sera renvoyé au plus tard le 14 février 2027 à 23h59.

Article 8 – Composition du jury

Les nouvelles seront soumises dans le plus strict anonymat à un jury composé de :

- 1 président-e de jury
- 3 représentant-es des associations Radio Béton et Béton Production
- 1 représentant-e de la presse
- 1 représentant-e d'une librairie
- 1 représentant-e d'une bibliothèque
- 2 représentants de l'université de Tours

Les décisions de ce jury sont sans appel.

Article 09 - Droits

Les nouvelles devront être libres de tous droits avant la proclamation du résultat. Les organisateurs se réservent le droit d'exploiter sans contrepartie tout ou partie des textes primés. Les lauréats devront remplir une fiche de cession de droits d'auteur, qui leur sera envoyée par mail.

Article 10 – Résultats

La proclamation des résultats aura lieu pendant un direct à la Bibliothèque Centrale de Tours, le samedi 22 mai 2027 de 12h à 13h, par voie de presse et sur les sites internet de Radio Béton, de l'université de Tours et de la

Bibliothèque Municipale de Tours.
Seul·e·s les lauréat·e·s seront informé·e·s personnellement.

Article 11 – Engagement

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.